

UN PROGRAMME INTERMINISTÉRIEL D'ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

Claire Sibille De Grimouïard et Thomas Van De Walle

A.D.B.S. | « I2D - Information, données & documents »

2015/3 Volume 52 | pages 37 à 37

ISSN 2428-2111

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-i2d-information-donnees-et-documents-2015-3-page-37.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour A.D.B.S..

© A.D.B.S.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Un programme interministériel d'archivage électronique



[projet] Fruit de la collaboration de trois ministères, le projet Vitam répond aux besoins d'archivage de l'État et représente une étape indispensable vers l'e-administration.

Lancé officiellement le 9 mars 2015, le programme Vitam (Valeurs immatérielles transférées aux archives pour mémoire) est issu de la collaboration du ministère de la Culture et de la Communication, du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Un logiciel d'archivage électronique mutualisé, réutilisable dans différents contextes

Le programme Vitam recouvre la conception, la réalisation et la maintenance mutualisées d'un logiciel de gestion des archives numériques (intermédiaires et définitives) et son déploiement dans les trois ministères porteurs. Le logiciel Vitam sera développé sous licence libre et dans une logique d'interfaçage avec les logiciels de production d'archives électroniques, les logiciels de gestion d'archives papier et les solutions de stockage. Il s'agit de mettre en place une solution durable, indépendante, respectant les normes internationales.

La réalisation de ce logiciel est financée dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir¹. Les trois ministères financent l'intégration du logiciel dans leurs environnements propres. La première version de Vitam doit être livrée à la mi-2017.

Au-delà de sa mise en œuvre dans les trois ministères porteurs, Vitam a pour vocation d'être réutilisé par d'autres entités publiques. L'ouverture de Vitam aux collectivités territoriales s'intégrera dans le projet AD-Essor, porté par le Service interministériel des archives de France et visant à développer l'archivage électronique dans les territoires. Les partenaires du programme pourront participer à chaque étape de conception de la solution logicielle.

Un projet ministériel d'implémentation : Adamant

Les Archives nationales assurent la conservation à long terme des documents et informations d'intérêt historique produits par les services centraux de l'État. Depuis le début des années 1980, elles assurent ces missions pour les archives « nativement numériques ».

Elles ont ainsi déjà pris en charge plus de 150 millions de fichiers (18 To).

Une évolution du système est aujourd'hui nécessaire. Il faut désormais se placer à la confluence de centaines de systèmes d'information différents, aussi nombreux qu'il existe de services producteurs d'archives numériques. Il faut aussi faire face à la diversification et à l'augmentation du volume des archives numériques, et suivre l'évolution des besoins des producteurs et des utilisateurs de ces archives.

Pour répondre à ces besoins, les Archives nationales ont lancé le projet Adamant (Administration des archives et de leurs métadonnées aux Archives nationales dans le temps). Ce projet consiste à accompagner les mutations décrites précédemment, préoccupation partagée avec le réseau des archivistes implantés dans les services et les ministères. Techniquement, Adamant repose sur l'installation du logiciel Vitam et son interfaçage avec les applications des Archives nationales. Une première version de la plate-forme ainsi construite sera livrée dans l'année suivant la première version de Vitam. De nouvelles versions seront ensuite mises en œuvre, au fur et à mesure des évolutions de Vitam.

Sur le plan de la mise en œuvre, le projet Adamant se décline en trois composantes, étroitement imbriquées : implémentation de Vitam, mise en œuvre d'une infrastructure adaptée, adaptation des méthodes de travail. Adamant doit être mené selon un calendrier calqué sur celui de Vitam.

Perspective

Au-delà du développement d'un logiciel mutualisé, le programme Vitam poursuit aussi le double objectif de répondre aux besoins fondamentaux d'archivage des services centraux de l'État et de contribuer à la problématique d'ensemble de l'archivage numérique, corollaire indispensable de l'e-administration. ■

1. Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Commissariat général à l'investissement, mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, avec un principe de co-financement pour chaque projet. www.caissedesdepots.fr/activite/domaines-daction/investissements-davenir/investissements-davenir.html

Archiviste-paléographe, conservateur général du patrimoine, Claire SIBILLE DE GRIMOÛARD a travaillé au Service historique de l'armée de terre et aux Archives nationales avant de rejoindre les Archives de France où elle est sous-directrice de la politique archivistique au service interministériel. Elle participe aux travaux de plusieurs instances de normalisation, nationales et internationales.

claire.sibille@culture.gouv.fr



Archiviste paléographe et conservateur du patrimoine, Thomas VAN DE WALLE a tout d'abord exercé les fonctions de sous-directeur des Archives départementales de Seine-et-Marne. En 2012, il est devenu chef du Département de l'archivage électronique et des archives audiovisuelles aux Archives nationales. Depuis 2015, il assume la mission de directeur du projet Adamant, qui consiste à faire évoluer l'ensemble du système de traitement des archives numériques aux Archives nationales.

thomas.van-de-walle@culture.gouv.fr